

AFFAIRE N° 39/13. - Inscription à l'effectif du personnel municipal
d'un poste de moniteur d'éducation physique de 1ère catégorie.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal en date du JEUDI 27 NOVEMBRE 1969, vous avez adopté la création d'emplois d'agents des services municipaux des sports.

Je vous demande en conséquence l'inscription à l'effectif du personnel municipal d'un poste de moniteur d'éducation physique de 1ère catégorie à l'indice de début de 230.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

Saint-Jeans, le 8 Avril 1970

bon le lieutenant

le secrétaire général

H. Kessler

bon copie certifiée conforme

le directeur des Affaires

Financières

Ch. Verpeaux